



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- **CHALLENGE CONNECTÉ** : du samedi 13 novembre au samedi 27 novembre
- **PARC DU TREMBLAY A CHAMPIGNY-SUR-MARNE** : le dimanche 28 novembre 2021

***L'inscription à LA MIRABAL – Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.***

*Chaque personne inscrite devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires en vigueur à la date de l'évènement (connecté et en présentiel).*

*Chacun.e devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.*

*L'organisation peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de LA MIRABAL [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org).*

ARTICLE 1. RENSEIGNEMENTS.....	2
ARTICLE 2. ÉPREUVES .....	2
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 .....	3
ARTICLE 4. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS - CHALLENGE CONNECTÉ .....	4
ARTICLE 5. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS – PARC DU TREMBLAY, DIMANCHE 28 NOVEMBRE .....	5
ARTICLE 6. REMISE DES DOSSARDS POUR LE 5 KM ET LE 10 KM (individuel et Duo mixte) .....	9
ARTICLE 7. REMISE DES DOSSARDS POUR LES COURSES JEUNES ET AVENIR.....	9
ARTICLE 8. REMISE D'UN PORTE-CLE « LA MIRABAL » POUR LA MARCHÉ D'ENGAGEMENT .....	9
ARTICLE 9. CHRONOMETRAGE .....	10
ARTICLE 10. RAVITAILLEMENT .....	10
ARTICLE 11. CONSIGNES – VESTIAIRES - PARKINGS .....	10
ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT .....	11
ARTICLE 13. SECURITE DU PARCOURS.....	11
ARTICLE 14. RÉCOMPENSES.....	11
ARTICLE 15. SERVICE MEDICAL .....	12
ARTICLE 16. ASSURANCE .....	12
ARTICLE 17. DROITS A L'IMAGE .....	12
ARTICLE 18. ANNULATION COURSES ET MARCHÉ.....	12
ARTICLE 19. ENGAGEMENT CONTRACTUEL .....	12

---

## ARTICLE 1. RENSEIGNEMENTS

---

TREMPLIN 94 SOLIDARITÉ FEMMES – LA MIRABAL, 8 boulevard Pablo Picasso 94 000 CRETEIL

Tel. 01 48 53 77 39

Courriel. [lamirabal.tremplin94@orange.fr](mailto:lamirabal.tremplin94@orange.fr)

Site internet. [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org)

Facebook. La Mirabal

Instagram. Lamirabal.tremplin

---

## ARTICLE 2. ÉPREUVES

---

Tremplin 94 Solidarité Femmes, association référente « violences conjugales » dans le Val-de-Marne organise pour les 10 ans de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes :

- **Des épreuves connectées** qui se tiendront du samedi 13 novembre 8h au samedi 27 novembre 2021 18h, courses 5 km et 10 km, marche d'engagement à allure libre et distance libre : La Mirabal sera dans toute la France. Chacun.e pourra décider du lieu et de l'heure de son départ, de courir seul.e ou accompagné.e.
- **Au Parc du Tremblay, 161 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500)**, cinq épreuves pédestres, le dimanche 28 novembre 2021 :

Horaire	épreuve	Parcours	Année naissance	Nombre de dossards disponibles
9h30	Course 5 km (femmes et hommes)	1 boucle de 5 km	à partir de 14 ans (2007)	250
9h30	Course 10 km (femmes et hommes)	2 boucles de 5 km	à partir de 16 ans (2005)	500
11h15	Course Jeunes (filles et garçons 12-15 ans)	2 km (2 boucles de 1 km)	2006 à 2009	100
11h30	Course Avenir (filles et garçons 7-11 ans)	1 boucle de 900 m	2010 à 2014	100
12h	Marche d'engagement (tout public)	3 km environ	Tout âge	Pas dossard

### **Possibilité de participer à la Course de 5 km ou de 10 km en individuel OU en Duo mixte.**

#### **Définition du Duo mixte :**

- une équipe de 2 : une femme et un homme,
- toutes catégories d'âge confondues (à partir de 14 ans pour le 5 km, à partir de 16 ans pour le 10 km),
- les deux coureur.euses doivent impérativement arriver ensemble sur la ligne d'arrivée,
- chaque personne doit s'inscrire individuellement et nommer son Duo (obligatoire),
- les premiers Duo mixte sont récompensés sur le 5 km et sur le 10 km.

### **Les équipes les plus nombreuses sont récompensées (cf. article 14. Récompenses).**

Parcours disponibles sur [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org).

Les lieux de départ s'effectuent à proximité de la salle polyvalente du **Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne, entrée par le 161 boulevard de Stalingrad** (parcours dans le Parc du Tremblay). L'arrivée s'effectue au même endroit.

Les courses et la marche sont exclusivement réservées aux participant.es dûment inscrit.es.

Les accompagnateur.trices sont formellement interdit.es sur la totalité des parcours.

### **PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021**

8h - 14h Village d'information et de sensibilisation

*A partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve : inscription et retrait des dossards*

9h15 Echauffement en musique (Centre 16, Maisons-Alfort)

9h30 Départ de la course *Maria Teresa* 5 km chronométrée :  
+ 14 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

9h30 Départ de la course *Patria* 10 km chronométrée :  
+ 16 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

10h30 Présentation des initiatives et des engagements locaux  
Remise des récompenses des courses 5 km et 10 km :  
individuel, Duo mixte et équipe la plus nombreuse

11h15 Départ de la Course Jeunes de 2 km : 12-15 ans

11h30 Départ de la Course Avenir de 900 m : 7-11 ans

12h Départ de la Marche d'engagement *Minerva* (tout public, allure libre, environ 3 km)

13h Remise du trophée de l'équipe la plus nombreuse à la Marche d'engagement  
Remise du prix au.à la gagnant.e du Quizz 2021

13h30 Au-revoir en zumba

---

### **ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

---

Pour pouvoir participer à LA MIRABAL, les participant.es devront strictement respecter les règles sanitaires fixées et reconnaissent à l'organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'évènement tout.e participant.e pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

LA MIRABAL est soumis aux mesures sanitaires en vigueur, c'est à dire que chaque participant.e, à partir de 12 ans, doit présenter, au moment de son accès à l'évènement :

- un certificat de vaccination (7 jours après la 2ème injection)
- un test négatif de moins de 48 heures. Le délai de 48 heures s'applique au moment du contrôle. Les tests-PCR et antigéniques sont acceptés

- ou un résultat de test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'organisation. Aucune de ces données ne sera conservée par l'organisation.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux clos (dans la salle polyvalente).

---

## **ARTICLE 4. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS - CHALLENGE CONNECTÉ**

---

### **LES CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Inscriptions sur notre site internet [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org)

Participations du samedi 13 novembre 8h au samedi 27 novembre 18h.

Course 5km : A partir de 14 ans.

10km : A partir de 16 ans.

Marche d'engagement : tout âge, distance libre.

Pour ces différentes épreuves connectées, une autorisation pour les mineur.es sera validée en ligne par les parents.

Toutes les personnes inscrites déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Les épreuves connectées de La Mirabal sont non encadrées par l'organisateur. Tous.es les inscrit.es participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous.es les participant.es doivent être sûr.es de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participant.es déclarent être informé.es de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association Tremplin 94 SOS Femmes, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cet évènement connecté.

### **L'ORGANISATION DU CHALLENGE CONNECTE**

#### **COMMENT ÇA MARCHE ?**

> JE CHOISIS MA DISTANCE (course 5 km, course 10 km ou marche) ET JE M'INSCRIS sur [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org)

> JE TÉLÉCHARGE MON DOSSARD ET JE LE PARTAGE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

> J'EFFECTUE MON EXPLOIT OÙ ET QUAND JE VEUX (AVEC OU SANS MONTRE CONNECTÉE)

> JE TÉLÉCHARGE MON RESULTAT AVEC LE LIEN REÇU À L'INSCRIPTION (soit avec mon appli running – obligatoire pour les 10 premiers.ières du classement, soit en déclaratif)

> JE SUIS CLASSÉ.E, JE TÉLÉCHARGE MON DIPLOME ET JE PARTAGE MON ENGAGEMENT POUR L'EGALITE ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AVEC MES AMI.ES SUR LES RESEAUX SOCIAUX !

**TARIFS D'INSCRIPTION** : Course 5 km, course 10 km et marche : 5 € (+ 0,50 € de frais de transaction)

**LES CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**COURSE 5 KM** : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, de plus de 14 ans (année 2007 et avant), licenciée ou non.

**COURSE 10 KM** : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, à partir de 16 ans (année 2005 et avant), licenciée ou non.

Course inscrite au Challenge « ORPI » des Courses Hors-stade du Val-de-Marne. Plus d'informations sur le site <http://www.athle94.org/>.

Au regard de l'article 231-2-1 du Code du Sport, toute participation à LA MIRABAL est soumise à la présentation obligatoire par les participant.e. à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « *Pass' J'aime Courir* » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participant.es étrangers.ères sont tenu.es de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils.elles sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Par conséquent, les coureur.euses licencié.es de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de leurs licences ou du « *Pass' J'aime Courir* » 2021-2022.

Les coureur.euses non licencié.es, français.es ou étrangers.ères, ou les coureur.euses licencié.es à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Ces documents sont exigés pour validation définitive de l'inscription. Les inscriptions par Internet seront validées par l'organisateur dès la réception des documents demandés.

**La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.**

**ATTENTION** : La responsabilité de l'organisateur étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Lors de l'inscription, **chaque mineur.e doit également remettre une autorisation parentale signée** :

« Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer au 5 km ou au 10 km lors de LA MIRABAL le 28 novembre 2021. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### ➔ Participation des athlètes en situation de handicap :

Athlète Déficiant Visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables ;
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide ;
- Le guide doit être identifié par un chasuble de couleur vive et repérable.

Athlète en fauteuil :

Pour des raisons de dénivelés et de passages en dévers, les fauteuils ne sont pas autorisés.

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrent.es, et que le nombre d'accompagnateurs.trices soit limité à 6. Ces accompagnateurs.trices seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette.

### ➔ La Course Avenir :

Il s'agit d'une course d'environ 900 m, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 7 à 11 ans (années 2010 à 2014).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise** : « Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer à la Course Avenir lors de LA MIRABAL le 28 novembre 2021. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant.es ne pourront pas prendre le départ de la course.

### ➔ La Course Jeunes :

Il s'agit d'une course d'environ 2 km, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 12 à 15 ans (années 2006 à 2009).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise** : « Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer à la Course Jeunes lors de LA MIRABAL le 28 novembre 2021. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant.es ne pourront prendre le départ de la course.

### ➡ La Marche d'engagement :

Il s'agit d'une marche d'environ 3 km, à allure libre, ouverte à toute personne. Elle est non chronométrée, sans classement. Les mineur.es doivent être accompagné.es ou avoir remis une autorisation parentale lors de leurs inscriptions pour pouvoir y participer.

## LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont individuelles.

Pour les inscriptions groupées (clubs, associations,...), se renseigner auprès de l'organisation à [lamirabal.tremplin94@orange.fr](mailto:lamirabal.tremplin94@orange.fr) ou au 01 48 53 77 39.

Pour les cinq épreuves, les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

#### ▪ Inscriptions sur internet :

A partir du samedi 2 octobre 2021 à 10h, sur le site [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org), avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Les frais de transaction sont de 1 €.

Les inscriptions sur internet seront closes le vendredi 27 novembre 2021 à 17h.

#### ▪ Inscriptions sur bulletin d'inscription :

Du 2 octobre au mercredi 24 novembre 2021 :

Le bulletin d'inscription, accompagné du certificat médical, de la copie de sa licence pour les coureur.euses du 10 km et du 5 km ET de l'autorisation parentale pour les mineur.es, peuvent être adressés à « Tremplin 94 SOS Femmes - La Mirabal, 8 boulevard Pablo Picasso, 94 000 Créteil » avant le mercredi 24 novembre 2021. Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de Tremplin 94 SOS Femmes.

Passé ce délai, les certificats médicaux, les photocopies de licence ou les autorisations parentales devront être transmis par mail à [lamirabal.tremplin94@orange.fr](mailto:lamirabal.tremplin94@orange.fr) jusqu'au jeudi 25 novembre 2021, 23h59 ou apportés au retrait des dossards le samedi 27 novembre de 14h à 17h ou le dimanche 28 novembre dès 8h (avec présentation de sa pièce d'identité).

Du mardi 16 novembre au vendredi 26 novembre 2021 :

Possibilité de s'inscrire à la boutique Athlérunning94, 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort, du lundi au vendredi de 12h à 19h, le samedi de 10h à 19h.

Le bulletin d'inscription, accompagné du certificat médical, de la copie de sa licence pour les coureur.euses du 10 km et du 5 km ET de l'autorisation parentale pour les mineur.es devront être donnés pour valider son inscription. Mode de paiement : Chèque libellé à l'ordre de Tremplin 94 SOS Femmes ou en espèces.

Chaque coureur.euse/marcheur.euse pourra vérifier son inscription via le site internet de LA MIRABAL [www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org).

▪ **Inscriptions sur place :**

Salle polyvalente du Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne (entrée 161 boulevard de Stalingrad) :

Le samedi 27 novembre 2021 de 14h à 17h

Le dimanche 28 novembre 2021 dès 8h (jusque 30 min avant le départ de chaque épreuve) :

- Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte) : de 8h à 9h
- Pour la Course Jeunes : de 8h à 10h45
- Pour la Course Avenir : de 8h à 11h
- Pour la Marche d'engagement (en individuel et par équipe) : de 8h à 11h30

Possibilité de s'inscrire sur deux épreuves :

- 5 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement
- Ou 10 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement
- Ou Course Jeunes et Marche d'engagement
- Ou Course Avenir et Marche d'engagement.

**L'équipe la plus nombreuse est récompensée sur les courses de 5 km et 10 km confondues.  
Lors de l'inscription individuelle ou Duo mixte, préciser le nom de son équipe.**

**TARIFS D'INSCRIPTION**

- ➔ **5 km (individuel et Duo mixte) :** 10 €/personne avant le samedi 27 novembre 2021 ;  
12 € sur place/personne les samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021
- ➔ **10 km (individuel et Duo mixte) :** 12 €/personne avant le samedi 27 novembre 2021 ;  
15 € sur place/personne les samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021
- ➔ **Course Jeunes (12-15 ans) :** gratuite
- ➔ **Course Avenir (7-11 ans) :** gratuite
- ➔ **Marche d'engagement (individuel et équipe) :** 1 €/personne minimum pour les plus de 16 ans.

Aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il est expressément rappelé que tous et toutes les marcheur.euses et les coureur.euses participent à cette manifestation sous leur propre responsabilité ou celle de leurs parents ou tuteur.trices.



---

## ARTICLE 6. REMISE DES DOSSARDS POUR LE 5 KM ET LE 10 KM (individuel et Duo mixte)

---

**Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :**

- *Du mardi 16 novembre au vendredi 26 novembre 2021* à la boutique Athlérunning94, au 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort, du lundi au vendredi de 12h à 19h, le samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 27 novembre 2021 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- *ou le dimanche 28 novembre 2021 de 8h à 9h* aux stands du 5 km et 10 km, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à *30 minutes avant le début de chaque épreuve.*

**Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre par quatre épingles (à la charge du coureur.euse).**

Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur un sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureur.euses qui prendraient le départ sans dossard.

---

## ARTICLE 7. REMISE DES DOSSARDS POUR LES COURSES JEUNES ET AVENIR

---

**Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :**

- *Du mardi 16 novembre au vendredi 26 novembre 2021* à la boutique Athlérunning94, au 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort, du lundi au vendredi de 12h à 19h, le samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 27 novembre 2021 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- *ou le dimanche 28 novembre 2021 de 8h à 10h45* au stand Course Jeunes et *jusqu'à 11h* pour la Course Avenir, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à *30 minutes avant le début de chaque épreuve.*

---

## ARTICLE 8. REMISE D'UN PORTE-CLE « LA MIRABAL » POUR LA MARCHE D'ENGAGEMENT

---

**Les porte-clés « La Mirabal » sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :**

- *Du mardi 16 novembre au vendredi 26 novembre 2021* à la boutique Athlérunning94, au 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort, du lundi au vendredi de 12h à 19h, le samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 27 novembre 2021 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;

- *ou le dimanche 28 novembre 2021 de 8h à 11h30 au stand Marche d'engagement à la salle polyvalente du parc du Tremblay*

ATTENTION : L'inscription et le retrait du porte-clé « La Mirabal » sont obligatoires pour participer à la marche.

---

## ARTICLE 9. CHRONOMETRAGE

---

Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte), un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé par une société de chronométrie agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (ProTiming France). Chaque concurrent.e disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront disponibles sur le site internet de LA MIRABAL ([www.lamirabal-tremplin94.org](http://www.lamirabal-tremplin94.org)) juste après la manifestation. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participant.e.s peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

Les Courses Jeunes et Avenir ne sont pas chronométrées et donne lieu à aucun classement.

La Marche d'engagement (allure libre) n'est pas chronométrée et donne lieu à aucun classement.

---

## ARTICLE 10. RAVITAILLEMENT

---

Pour le 5 km : à l'arrivée de l'épreuve

Pour le 10 km : à mi-parcours (eau disponible) et à l'arrivée de l'épreuve

Pour la Course Jeunes : à l'arrivée de l'épreuve

Pour la Course Avenir : à l'arrivée de l'épreuve

Pour la Marche d'engagement : à l'arrivée de l'épreuve.

---

## ARTICLE 11. CONSIGNES – VESTIAIRES - PARKINGS

---

### Vestiaires – douches :

Possibilité de se changer et de se doucher dans des vestiaires.

### Consignes :

Dépôt de sacs sous surveillance.

### Stationnement :

1 000 places de stationnement sur les parkings placés aux 5 entrées comprenant des places réservées pour les personnes handicapées. Entrée la plus proche de l'évènement : 161 boulevard de Stalingrad.

*L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.*

---

## ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT

---

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteur.trices, coureur.euses et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons,...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur.euse veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

---

## ARTICLE 13. SECURITE DU PARCOURS

---

Les marcheur.euses et les coureur.euses s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé.

Des signaleur.euses seront présent.es pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours.

---

## ARTICLE 14. RÉCOMPENSES

---

**Pour les Courses du 5 km et 10 km (en individuel, Duo mixte et équipe la plus nombreuse), l'organisateur procédera à la remise des récompenses à 10h30 :**

Pour le 5 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie d'âge
- les 3 premières équipes « Duo mixte »

Pour le 10 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie d'âge
- les 3 premières équipes « Duo mixte »

L'équipe la plus nombreuse (courses 5 km et 10 km confondues) sera récompensée.

Un.e concurrent.e qui pourrait cumuler 2 podiums (exemple pour le classement scratch et premier M1) ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Par ailleurs, le podium Duo Mixte prime sur le classement individuel. Le.a concurrent.e sera donc récompensé.e uniquement pour son podium en Duo Mixte.

Seul.e.s les concurrent.es présent.es à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

Pour la Course Jeunes, chaque participant.e sera récompensé.e à l'arrivée.

Pour la Course Avenir, chaque participant.e sera récompensé.e à l'arrivée.

**Pour la Marche d'engagement, possibilité de s'inscrire par équipe. L'équipe la plus nombreuse sera récompensée, à 13h** dans la salle polyvalente du parc du Tremblay.

---

## ARTICLE 15. SERVICE MEDICAL

---

Il est assuré par la Protection civile.

---

## ARTICLE 16. ASSURANCE

---

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous.les participant.es aux courses et à la marche « LA MIRABAL Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes ».

Les licencié.es bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant.es de s'assurer personnellement.

**Chaque concurrent.e doit être en possession d'une assurance individuelle accident.**

Chaque participant.e déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu lors du challenge connecté du 13 au 27 novembre 2021 et le dimanche 28 novembre 2021 au cours de l'évènement.

---

## ARTICLE 17. DROITS A L'IMAGE

---

Tout.e concurrent.e autorise expressément les organisateurs.trices de La Mirabal ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le.la concurrent.e pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Mirabal, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

---

## ARTICLE 18. ANNULATION COURSES ET MARCHÉ

---

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent.es, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, d'annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêt au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

---

## ARTICLE 19. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

---

L'inscription d'un.e participant.e atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement de LA MIRABAL 2021 et qu'il.elle s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.